



"expulser" son enfant adulte de chez soi

Par **ninette13**, le **12/12/2009** à **20:11**

Bonjour,

Ma belle-mère (retraîtée) a un fils alcoolique de 36 ans, depuis ses 18ans elle essaye en vain de le faire soigner, il a déjà intégré des cures de désintoxication (en vain toujours...) et les centres qu'il a intégré lui ont déjà proposé des appartements qu'il a refusé.

Il est violent verbalement il insulte constamment sa mère il l'a même "bousculée" par le passé elle a déjà posé une main courante contre lui, la police a déjà débarqué chez eux. Problème de plus , il y a 2ans , dans un accès de colère (sous l'effet de l'alcool) il a passé la main à travers une vitre et étant donné qu'il continue de boire , sa main qui normalement devait être guérie , n'est plus vraiment valide.

Il travaillait en usine , le voilà maintenant en longue maladie et bientôt en invalidité , il a des revenus mensuels de 1000 à 1100 euros.

Il est logé et nourrit chez ma belle-mère depuis des années et elle n'en peut plus , elle veut le mettre dehors , seulement il est tellement mauvais en ce moment qu'il pourrait l'attaquer en justice ... est-elle dans son droit ??

Je précise qu'il a un père également retraité , divorcé de ma belle-mère qui ne s'occupe pas de lui mais qui habite dans la même ville que lui ...

J'ai marqué tout ce que je sais pour que vous puissiez me répondre avec le plus d'éléments possible , merci de votre réponse et de votre aide, cordialement.

Virginie

Par **jeetendra**, le **12/12/2009** à **20:38**

[fluo]UDAF 13 [/fluo]

143, avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille

04 91 10 06 00

Bonsoir, il y a une solution éventuelle, c'est une mesure de sauvegarde de justice (tutelle, curatelle), contactez l'Association udaf à Marseille, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider à trouver une issue satisfaisante pour tous, courage à vous, bonne soirée.

Par **ninette13**, le **12/12/2009** à **23:35**

Merci beaucoup :)

Par **ninette13**, le **15/12/2009** à **22:52**

le standard ne répond jamais , quelqu'un en saurait un peu plus en attendant ??
merci

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **09:17**

Pour prendre rendez-vous appelez le 04 91 10 44 85 ou écrivez-nous :
mediation.familiale@udaf13.fr Cordialement.